



bpost

Société anonyme de droit public

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles

N° d'entreprise 0214.596.464

RPM Bruxelles

(« **bpost SA** » ou la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DES ACTIONNAIRES TENUE LE MERCREDI 15
SEPTEMBRE 2021 À 14H AU BD. A. REYERS 80, 1030 BRUXELLES (BLUEPOINT BRUSSELS
CONFERENCE & BUSINESS CENTRE)**

00. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE – COMPOSITION DU BUREAU

La séance de l'assemblée générale spéciale (l'« **Assemblée** ») est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Audrey Hanard, présidente du Conseil d'Administration.

La présidente désigne M. François Soenen en qualité de secrétaire de l'Assemblée. Aucun scrutateur n'est désigné étant donné qu'un système de vote électronique, fourni par LUMI, est utilisé.

La présidente et le secrétaire constituent le bureau de l'Assemblée.

01. ORDRE DU JOUR

1. Administrateurs – Nomination.

Le 12 juillet 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité de personne chargée de la gestion journalière ("CEO") de bpost SA, avec effet au 1^{er} juillet 2021 pour une durée de six ans.

Conformément à son droit de nomination en vertu de l'article 14, §2 des Statuts, l'Etat belge propose de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1^{er} juillet 2021.

Conformément à la politique de rémunération de bpost, son mandat en qualité d'administrateur ne sera pas rémunéré.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination, recommande de voter en faveur de la résolution proposée.

Le curriculum vitae de Monsieur Dirk Tirez est disponible sur le site Internet de bpost: <https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>.

Proposition de résolution :

L'Assemblée nomme Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur, pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1^{er} juillet 2021. L'Assemblée décide que son mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

2. Procuration.

Proposition de résolution : l'Assemblée confère un mandat spécial à Monsieur François Soenen et Madame Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter bpost SA dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant de la résolution susmentionnée. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.

02. CONVOCATIONS

Conformément à l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations et l'article 29 des statuts, les convocations ainsi que l'ordre du jour ont été communiqués et publiés en temps utile.

Ces convocations ont été faites par des annonces insérées le 13 août 2021 dans :

- Le Moniteur belge ;
- La Libre Belgique ; et
- De Standaard.

Un communiqué de presse a été envoyé à Belga. Il a également été publié sur le site internet de la Société et diffusé sur le marché par le biais d'Euronext et d'Euroclear.

Les convocations ont également été communiquées par lettre aux actionnaires nominatifs et aux commissaires le 13 août 2021. Les administrateurs ont renoncé aux formalités de convocation.

Conformément à l'article 7:129, §3 du Code des sociétés et des associations, tous les documents mentionnés dans la convocation ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 13 août 2021.

Une copie des journaux et publications en ligne de la convocation et de la lettre de convocation sont mises à la disposition du bureau et jointes au présent procès-verbal.

Conformément à l'article 36, §3 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, les informations économiques et financières ont été communiquées à la Commission Paritaire tenue le 10 septembre 2021.

03. MESURES EXCEPTIONNELLES COVID 19

Afin prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque pour la santé et la sécurité de ses actionnaires, de ses prestataires de services et de ses employés, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée numériquement. Cela signifie concrètement que:

- la présence physique des actionnaires, des mandataires ou autres personnes autrement autorisés à assister à l'Assemblée n'est pas autorisée ;
- les droits de vote ne peuvent être exercés que (i) par correspondance, (ii) par procuration ou (iii) numériquement via la plateforme Lumi ;
- les actionnaires peuvent soumettre leurs questions pendant l'Assemblée via la plateforme Lumi.

04. CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 30 DES STATUTS

Les actionnaires présents ou représentés ont accompli les formalités d'admission prévues par l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts afin de participer à l'Assemblée.

Conformément aux mesures susmentionnées prises par le Conseil d'Administration, les procurations et formulaires de vote par correspondance complétés et signés ainsi que les éventuelles questions écrites devaient parvenir à la Société au plus tard le 9 septembre 2021 (à l'adresse électronique ebe.issuer@euroclear.com en ce qui concerne les procurations et formulaires de vote par correspondance et à l'adresse électronique GeneralMeeting@bpost.be en ce qui concerne les questions écrites). En outre, les actionnaires pouvaient voter à l'avance par voie électronique via la plateforme Lumi jusqu'au 14 septembre 2021 (16h). Le respect des formalités susmentionnées est confirmé par le bureau.

Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les formulaires de vote par correspondance resteront annexés au procès-verbal conformément aux dispositions légales applicables.

05. PRESENCE ET NOMBRE DE VOTES VALIDES

La liste des présences atteste que les actionnaires présents ou représentés (en ce compris ceux qui ont voté à l'avance par correspondance et par voie électronique via la plateforme Lumi), représentent 138.745.521 actions avec un droit de vote chacune, sur un total de 200.000.944 actions émises par la Société.

Eu égard aux circonstances actuelles (crise du Covid-19), les administrateurs suivants participent à distance à la présente Assemblée:

- M. Michael Stone, administrateur ;
- M. Jos Donvil, administrateur ;
- M. Lionel Desclée, administrateur ;
- Mme Sonja Rottiers, administrateur ;
- M. Mohssin El Ghabri, administrateur.

Le candidat administrateur suivant est physiquement présent :

- M. Dirk Tirez, candidat administrateur.

Les commissaires suivants participent également à distance à la présente Assemblée :

- EY Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises, représentée par M. Han Wevers.

Les autres administrateurs et commissaires ne sont pas présents.

Les administrateurs et commissaires ont renoncé aux formalités et délais de convocation.

06. VALIDITE DE LA SEANCE

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée. Compte tenu qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement sur les points repris à l'ordre du jour. Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessitant une majorité qualifiée, le calcul des majorités requises sera en principe effectué sur la base de 138.745.521 actions.

07. DELIBERATION – ORDRE DU JOUR

L'Assemblée prend connaissance des points à l'ordre du jour.

1. Administrateurs – Nomination.

Conformément à son droit de nomination, l'Etat belge propose de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1er juillet 2021. Conformément à la politique de rémunération de bpost, son mandat en qualité d'administrateur ne sera pas rémunéré.

D'après les informations mises à la disposition de la Société, il apparaît que le candidat n'a pas de conflit d'intérêts ou d'incompatibilités.

2. Procuration.

Le Conseil d'Administration propose de donner un mandat spécial à M. François Soenen et Mme Hélène Mespouille avec possibilité de substitution, afin qu'ils accomplissent toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution des résolutions précitées.

08. QUESTIONS

Avant d'inviter les actionnaires à passer au vote sur les propositions de décision telles que mentionnées à l'ordre du jour, la présidente invite les participants qui le souhaitent à poser les questions en lien avec les points figurant à l'ordre du jour. Aucune question n'est posée.

La présidente propose ensuite à l'Assemblée de passer au vote sur les résolutions via la plateforme Lumi.

Le vote se fait électroniquement. Les votes des actionnaires qui ont voté à l'avance par correspondance et par voie électronique via la plateforme Lumi ont été préalablement enregistrés dans la base de données de ce système électronique et seront automatiquement ajoutés aux votes exprimés pendant la séance. Les totaux des votes figurent dans le procès-verbal. Le résultat est déterminé par une majorité simple, calculée sur les votes 'pour' et 'contre'.

09. DELIBERATION – RESOLUTIONS

9.1. Administrateurs – Nomination.

138.745.521 votes ont été exprimés et enregistrés pour 138.745.521 actions, représentant 69,37% du capital.

POUR	137.276.204	98,94 %
CONTRE	1.468.312	1,06 %
ABSTENTION	1.005	

L'Assemblée nomme Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur, pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1er juillet 2021. L'Assemblée décide que son mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

A la suite de la résolution ci-dessus, le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante à partir de la clôture de cette Assemblée :

1. M. Dirk Tirez (administrateur exécutif)
2. Mme. Audrey Hanard (administrateur non-exécutif)
3. M. Laurent Levaux (administrateur non-exécutif)

4. Mme. Caroline Ven (administrateur non-exécutif)
5. M. Jos Donvil (administrateur non-exécutif)
6. M. Mosshin El Ghabri (administrateur non-exécutif)
7. M. Ray Stewart (administrateur indépendant)
8. M. Michael Stone (administrateur indépendant)
9. M. Jules Noten (administrateur indépendant)
10. Mme. Sonja Rottiers (administrateur indépendant)
11. M. Lionel Desclée (administrateur indépendant)
12. Mme. Sonja Willems (administrateur indépendant)

Extrait des statuts :

« Article 26 – représentation

La société est représentée dans les actes et en justice par :

1° la présidente du conseil d'administration et l'administrateur-délégué, agissant conjointement, ou par l'un d'eux et autre administrateur agissant conjointement ;

2° l'administrateur-délégué agissant seul, dans les limites de la gestion journalière et des autres pouvoirs qui lui sont délégués ;

3° toute autre personne agissant dans les limites du mandat qui lui est confié. »

9.2. Procurations.

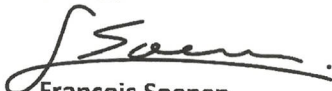
138.745.521 votes ont été exprimés et enregistrés pour 138.745.521 actions, représentant 69,37% du capital.

POUR	138.744.741	100 %
CONTRE	0.00	0,00 %
ABSTENTION	780	

L'Assemblée confère un mandat spécial à Monsieur François Soenen et Madame Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter bpost SA dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant de la résolution susmentionnée. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.

10. PROCÈS-VERBAL

Tous les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ayant été couverts, la présidente clôture l'Assemblée. Le procès-verbal sera rendu public sur le site internet de la Société dans les délais légaux applicables. La séance est levée à 14h20. Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.



François Soenen
Secrétaire



Audrey Hanard
Présidente

Annexes :

1. Copie des journaux et publications en ligne de la convocation et d'une lettre de convocation ;
2. Liste de présences ;
3. Procurations ;
4. Formulaires de vote par correspondance.